

SOCIÉTÉ : Des milliers de mariages forcés en Suisse

Date de parution: Jeudi 7 décembre 2006

Auteur:

Patricia Briel

ETUDE. La Fondation lausannoise Surgir publie la première étude sur la prévalence d'une coutume illégale sur le territoire helvétique. Les chiffres sont alarmants, et les structures d'accueil insuffisantes.

Le nombre de personnes victimes d'un mariage forcé vivant sur le territoire suisse pourrait s'élever à 17000. Ce chiffre alarmant est le fruit d'une enquête exploratoire – la première en Suisse – sur la prévalence d'un phénomène largement sous-estimé et ignoré. Révélé hier lors d'une conférence de presse à Genève, ce travail permet de cerner les contours d'une pratique pourtant illégale en Suisse et décrit la souffrance des femmes et des hommes qui en sont les victimes. Il a été réalisé par deux enquêtrices du cabinet de consultants Life Dynamic International sur mandat de la Fondation lausannoise Surgir*, dirigée par Jacqueline Thibault.

Les deux enquêtrices, l'une historienne et psychologue, l'autre sociologue et anthropologue, ont procédé à une recherche sur le terrain, qu'elles comparent à la technique du carottage. «Il s'agit d'extraire des données faisant office d'échantillons de la réalité», précise le rapport. L'enquête s'est déroulée pendant trois mois dans les cantons de Vaud, Genève, Fribourg, Berne, Zurich et Bâle. Les deux chercheuses ont d'abord identifié les principales institutions et associations susceptibles d'être confrontées dans leur pratique au phénomène du mariage forcé: établissements médicaux et sociaux, écoles, services juridiques, centres pour femmes ou pour migrants, foyers d'accueil, etc.

Cinquante institutions ont répondu au questionnaire. Dans un second temps, les enquêtrices ont recueilli les témoignages de victimes, principalement des femmes. Seules six personnes ont accepté de parler sur les dix contactées. «Il est très difficile pour les victimes de parler, car c'est dangereux et elles craignent des représailles», souligne Jacqueline Thibault.

Sur la base de cet échantillon, les enquêtrices ont recensé en tout 400 cas de mariages forcés, dont 140 pour la période comprise entre janvier 2005 et mai 2006. Selon Jacqueline Thibault, il s'agit «d'un chiffre énorme, et ce n'est que la pointe de l'iceberg». En effet, la Suisse compte en tout 2138 établissements sociaux qui peuvent être confrontés à cette pratique. Ces 400 cas recensés comprennent aussi bien les victimes de mariages réalisés que celles qui ont été menacées d'être mariées de force par leur famille. Ainsi, avec une moyenne de huit cas constatés par institution, les enquêtrices estiment qu'«il y aurait au minimum 17104 cas en Suisse».

Les victimes recensées sont originaires d'Europe de l'Est, du Proche et du Moyen-Orient, d'Asie centrale, du Maghreb et d'Afrique noire. Elles sont au bénéfice d'un permis de séjour (B, C ou L) ou sont naturalisées suisses. Un tiers d'entre elles ont moins de 18 ans. Les deux tiers restants ont entre 18 et 30 ans. Dans la plupart des cas, le mariage se déroule dans le pays d'origine. «La pratique du mariage forcé a toujours lieu avec violence», souligne Jacqueline Thibault. Le viol peut être utilisé comme moyen de pression pour contraindre au mariage. En effet, on suppose qu'une fois que la victime a perdu sa virginité, elle acceptera le mariage avec le violeur.»

Les femmes qui sont menacées ou qui subissent un mariage forcé courent aussi le risque d'être victimes d'un crime d'honneur, car leur refus ou leur fuite déshonore la famille. Leur niveau de formation est souvent faible et elles ne savent pas comment ni où chercher de l'aide. L'émancipation peut coûter très cher aux victimes: la rupture du lien familial implique un grand isolement, une vulnérabilité économique accrue et une détresse émotionnelle.

L'étude identifie quatre situations de mariages forcés. La première est celle d'une femme fuyant un mariage forcé dans son pays d'origine qui demande l'asile en Suisse. La deuxième décrit une femme qui a été mariée de force dans son pays d'origine avant l'immigration du couple. La troisième touche la femme mariée de force dans son pays d'origine à un homme vivant en Suisse. Quant à la quatrième, elle concerne les secondos, à savoir les personnes nées ou ayant grandi en Suisse, mariées de force dans leur pays d'origine.

Cette pratique viole des conventions de l'ONU ainsi que plusieurs articles du Code civil suisse, remarque Jacqueline Thibault. Mais la marge de manœuvre des institutions est limitée et le manque de structures d'accueil criant. Les cas de mariages forcés sont à la périphérie du travail des

organisations d'aide. Une seule structure d'accueil spécialisée existe à ce jour en Suisse, la Mädchenhaus à Zurich, mais elle ne peut accueillir que sept personnes. Le rapport de la Fondation Surgir recommande ainsi la création de nouveaux lieux d'accueil, d'une ligne téléphonique d'urgence, et la mise en place d'une campagne de prévention et d'information au niveau national, qui signifierait clairement l'illégalité des mariages forcés en Suisse.

*Créée en 2000 à la demande d'Edmond Kaiser, fondateur de Terre des Hommes, cette fondation a pour but de défendre et de secourir les filles et femmes victimes de violences physiques, psychiques, sexuelles et sociales.

«On vous brise les ailes»

Patricia Briel

Les hommes aussi peuvent être les victimes d'un mariage forcé. Témoignage.

Des témoins étaient annoncés pour la conférence de presse. La peur les a fait reculer au dernier moment. La fondation Surgir a toutefois diffusé l'enregistrement du témoignage d'un homme d'origine albanaise, marié de force à une femme dont il ne voulait pas. Extraits.

«J'ai grandi comme un Suisse, et tout à coup, on m'a demandé de redevenir Albanais. Dans un premier temps, on vous appâte en vous promettant monts et merveilles. Peu à peu, le doute s'installe. Vous perdez totalement confiance en tout. Le suicide est une variante à laquelle on pense beaucoup.

»On vous brise les ailes. Une fois que vous êtes au sol, on peut faire de vous tout ce qu'on veut. On est comme anesthésié. Vous n'êtes plus qu'un pantin. J'ai essayé de stopper ce mariage. Mais c'était impossible. C'est comme un tsunami: une fois que vous êtes dedans, vous ne pouvez rien faire. Le plus terrible, c'est quand on vous menace de mort.

»Pour ma femme, c'est encore plus difficile. Elle n'a personne d'autre à part moi. Si je lui tourne le dos, elle sera seule au monde.»